



Saison 2025-2026 Procès-verbal n°14 de la réunion du Conseil d'administration du 27 janvier 2026

Composition du conseil d'administration

Présent(e)s : Mmes Marèse Joliet (vice-présidente), Catherine Nicolas, MM. Philippe Aigret (trésorier général), Fabrice Appels, Jean-Pierre Delchef (président), José Nivarlet (vice-président), Claire Porphyre, Bernard Scherpereel (secrétaire général).

Excusé : M. Marc Marnette.

Invités : M. Pierre Thomas (directeur général) et M. Raphaël Obsomer (directeur sportif).

La réunion a lieu en présentiel à Jambes et le président ouvre la séance à 17h30.

Le procès-verbal de la réunion est rédigé par le directeur général.

1. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 janvier 2026

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 6 janvier 2026, tel qu'il a été publié dans la newsletter n°1147 du 16 janvier 2026.

3. Préparation de l'assemblée générale du 21 mars 2026

3.1. Propositions de modifications statutaires rédigées par le directeur général

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des propositions de modifications statutaires rédigées par le directeur général et les approuvent avant transmission à la commission législative. Cela concerne : PA74, PC3, PC16, PC46, PC61, PC91 et PJ33.

Il est précisé que l'article PC61 devra faire l'objet d'une adaptation spécifique en ce qui concerne les sanctions.

3.2. Propositions de modifications statutaires rédigées par le président

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des propositions de modifications statutaires rédigées par le président et les approuvent avant transmission à la commission législative. Cela concerne : Article 20 des statuts, PA22, PA46, PA47, PA106, PA106bis et PM9 1.3.

Il est indiqué qu'une modification de l'article PC53 devra également être envisagée.

3.3. Propositions de modifications statutaires suggérées par le Conseil judiciaire général

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des propositions de modifications statutaires suggérées par le Conseil judiciaire général et les approuvent avant transmission à la commission législative. Cela concerne : PJ3, PJ16, PJ17, PJ65bis et TTA PC49.

Le directeur général propose, dans l'hypothèse où certaines démarches ne seraient plus obligatoires par envoi recommandé, la création de formulaires électroniques spécifiques afin d'en faciliter les démarches pour les clubs.

3.4. Préparation du bilan 2025

Le trésorier général explique le déroulement et le calendrier de la préparation du bilan 2025.

3.5. Réforme du championnat jeunes

Marèse Joliet, présidente du département championnat, fait état de l'avancement des réflexions relatives à la réforme du championnat jeunes.

4. Rapport du trésorier général

4.1. Situation des réserves

Le directeur général explique l'état actuel des réserves sur la base du bilan provisoire.

5. Rapport du directeur général

5.1. Gestion administrative

5.1.1. Courriers rédigés par le secrétariat général

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire-général et le directeur général portant sur :

- L'acceptation du changement d'ASBL pour le club du RBC Marcinelle (0146) ;
- L'acceptation du changement d'ASBL pour le club de Atlas Brussels Basketball Academy (2740) ;
- Le refus de la demande de dérogation de B.H. ;
- Le refus de la demande de réexamen de la dérogation introduite par le CEP Fleurus (0069) ;
- Le refus de la demande de réexamen de la dérogation introduite par la JS Dottignies (2678) ;
- Le refus de la demande de dérogation introduite par le RB Alliance Arlon (0781) ;
- Le refus de la demande de dérogation introduite par le RBC Ciney (1130).

5.2. Gestion du personnel

5.2.1. Procédure d'entretien dans le cadre de l'engagement d'un entraîneur AWBB

Le directeur général présente la procédure de sélection qui sera mise en œuvre dans le cadre de l'engagement de l'entraîneur du centre régional de formation.

Après délibération, le conseil d'administration accepte, à la majorité, la procédure telle que présentée.

5.2.2. Recrutement d'un référent label

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration que M. Gaétan Van Bossche a été désigné en qualité de référent éthique dans le cadre d'une convention article 17.

Le conseil d'administration désigne le président et Fabrice Appels en qualité de membres de la commission chargée du contrôle des dossiers.

5.3. Gestion commerciale

5.3.1. Offres commerciales de l'AWBB

Le directeur général présente la plaquette appelée à présenter les activités de l'AWBB à des futurs partenaires. Les membres du CdA proposent quelques adaptations.

Il informe les membres du conseil d'administration des offres commerciales actuellement en place au sein de l'AWBB.

6. Rapport du directeur sportif

6.1. Premier bilan de la JRJ du 18 janvier 2026

Le directeur sportif présente un premier bilan de la Journée Régionale des Jeunes du 18 janvier 2026 et expose le déroulement prévu de la prochaine JRJ programmée au mois de mars.

Les membres du conseil d'administration se félicitent de la nouvelle formule, davantage compétitive, qui a enthousiasmé joueurs et public. Ils font également part de leurs remarques qui portent sur la composition des poules, la visibilité des résultats et l'intégration de jeunes nouveaux arbitres dans cette compétition 3x3.

6.2. Rapport de la commission mixte AWBB–ADEPS du 22 janvier 2026

Le directeur sportif présente les éléments abordés lors de la réunion de la commission mixte AWBB–ADEPS du 22 janvier 2026, à savoir :

- la répartition des fonctions ;
- la nomenclature des formations ;
- les procédures VAE/VAF ;
- les prévisions pour l'année 2026 ;
- l'intégration des cours généraux.

Des informations sont également données en séance sur l'intégration des cours généraux dans la formation Ms Entraineur.

7. Compétences administratives

7.1. Gestion des intempéries

Les membres du conseil d'administration acceptent les modifications présentées par le président , à savoir l'adaptation des heures de communication des remises ainsi que l'acceptation automatique des remises en cas d'accord des deux clubs.

7.2. Demande de dérogation introduite par le club du Royal Waterloo Basket (0970)

Les membres du Conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club du Royal Waterloo Basket (0970) concernant le membre E.C., visant une désaffiliation administrative du club de BX55 Brussels vers le Royal Waterloo Basket, malgré le fait qu'il ait déjà disputé plusieurs rencontres.

Après examen, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de refuser la demande, considérant que les éléments invoqués ne constituent pas des motifs suffisants pour justifier une désaffiliation administrative.

7.3. Demande de dérogation introduite par le club de Spirou Basket (0284)

Les membres du Conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club de Spirou Basket (0284) concernant le membre R.C., visant une désaffiliation administrative du club de RE Pont-de-Loup (U21R) vers le Spirou Basket (U21P et P3).

Après examen, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de refuser la demande, aucun motif précis n'ayant été invoqué de nature à justifier l'octroi d'une désaffiliation administrative.

7.4. Demande de dérogation introduite par le club de ABC B Peronne (1232)

Les membres du Conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club de ABC B Peronne (1232) concernant le membre M.R., visant une désaffiliation administrative du club de RE Pont-de-Loup vers le club de ABC B Peronne.

Après examen, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'accepter la demande, compte tenu de la situation familiale particulière évoquée.

La dérogation est accordée exclusivement pour permettre à la joueuse d'évoluer en catégorie U19.

7.5. Demande de dérogation introduite par le club de BC Ghlinois (0461)

Les membres du Conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club de BC Ghlinois (0461) concernant le membre A.C., visant le passage du statut de non-joueur à celui de joueur à la suite d'une désaffiliation administrative.

Après examen, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'accepter la demande, vu l'accord formel du club d'origine ainsi que la reprise effective de la pratique du basketball par le membre concerné.

7.6. Demande de dérogation introduite par le club de BA Villers-la-Ville (2710)

Les membres du Conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club de BA Villers-la-Ville (2710) concernant le membre C.B., visant une désaffiliation administrative du club de CEP Fleurus vers le club de BA Villers-la-Ville.

Après examen, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'accepter la demande, considérant que la joueuse n'a pas été alignée au cours de la saison en cours, que le club d'origine a marqué son accord et que la demande s'inscrit dans une démarche de reprise de la pratique sportive.

7.7. Demande de dérogation introduite par le club de Ninane Chaudfontaine (1200)

Les membres du Conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club de Ninane Chaudfontaine (1200), visant l'autorisation d'évoluer dans la salle de Vaux pour les rencontres disputées en divisions régionales.

Après examen, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'accepter la demande, considérant la fermeture de la salle habituelle pour cause d'instabilité ainsi que le fait que la salle de remplacement disposera de deux panneaux conformes mis à disposition par l'AWBB.

7.8. Demande de dérogation introduite par le club du Royal Canter Schaerbeek

Les membres du Conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club du Royal Canter Schaerbeek concernant le membre A.B., visant le passage de la catégorie U18 régionale AWBB vers la catégorie U18 provinciale.

Après examen, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de refuser la demande, considérant que les éléments invoqués relatifs au niveau sportif et au temps de jeu ne constituent pas des motifs suffisants pour justifier une dérogation.

7.9. Demande de dérogation introduite par le club de BC AMLL (1592)

Les membres du Conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club de BC AMLL (1592), visant l'autorisation d'utiliser la couleur grise pour les maillots de match.

Après examen, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'accepter la demande, compte tenu de la modification récente de la couleur des maillots des arbitres.

Le Conseil d'administration décide en outre de proposer une modification statutaire afin de supprimer l'interdiction relative à l'utilisation de cette couleur.

7.10. Demande de dérogation introduite par le club de Nuts Bastogne Basket Club (1246)

Les membres du Conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club de Nuts Bastogne Basket Club (1246) concernant le membre A.B., visant l'octroi d'une double affiliation.

Après examen, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de refuser la demande, considérant que son acceptation serait de nature à créer un précédent.

7.11. Demande de dérogation introduite par le club de BCCA Neufchâteau (1603)

Les membres du Conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club de BCCA Neufchâteau (1603) concernant le membre S.R., visant une désaffiliation administrative afin de permettre une réaffiliation dans un autre club.

Après examen, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'accepter la demande, compte tenu de la situation personnelle du membre concerné.

8. Compétences judiciaires

8.1. Demande de recours en grâce introduite par le membre O.G.

Les membres du Conseil d'administration sont saisis d'une demande de recours en grâce introduite par le membre O.G., visant à obtenir une révision de la sanction qui lui a été infligée.

Après examen approfondi du dossier, les membres du Conseil d'administration prennent acte de l'avis défavorable émis par le Conseil d'appel de l'AWBB.

Au vu de cet avis négatif, et considérant qu'aucun élément nouveau ou circonstance exceptionnelle n'a été porté à leur connaissance de nature à justifier l'octroi d'un recours en grâce, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de refuser la demande.

8.2. Rapport de la réunion du Conseil judiciaire général du 21 janvier 2026

Le président fait rapport de la réunion du Conseil judiciaire général du 21 janvier 2026 au cours de laquelle un certain nombre de propositions de modification statutaire ont été suggérées et l'option d'une révision des normes de sanction débattue.

9. 25 ans de l'AWBB

9.1. Rapport de la réunion du 27 janvier 2026

Le secrétaire général fait rapport des démarches qui ont été réalisées et qui seront entreprises dans le cadre des 25 ans de l'AWBB.

10. Rapport des réunions des instances fédérales

10.1. Rapport de l'action des comités provinciaux

Fabrice Appels, président du département Relations CP-CDA, explique les mesures prises avec certains comités provinciaux afin d'uniformiser l'application des amendes dans l'ensemble des provinces.

11. Départements

11.1. Département Championnat

11.1.1. Cahier des charges des Finales régionales

Les membres du conseil d'administration approuvent le cahier des charges des finales régionales tel que présenté par Marèse Joliet, présidente du département championnat.

12. Nouvelles de Basketball Belgium

12.1. Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 17 janvier 2026

Le président fait rapport et informe de la nomination de M. Nikkel Kebsi en qualité de Players Manager des Belgian Lions.

12.2. Dossier TDW2

Le conseil d'administration confirme sa position, laquelle confirme la création de la TDW2 pour la saison 2026-2027.

12.3. Dossier NDR

Le président expose la problématique.

12.4. Création d'une ASBL spécifique pour la gestion des équipes nationales garçons

Le directeur général expose la possibilité de créer une ASBL distincte afin de séparer clairement les finances des Belgian National Teams et celles de l'AWBB, dans l'attente de la mise en œuvre effective des comptes de Basketball Belgium.

La décision sera communiquée lors du prochain conseil d'administration de Basketball Belgium.

13. Nouvelles de Flandre

13.1. Situation du CEO de Basket Vlaanderen

Le président expose la situation.

14. Agenda

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des prochaines activités organisées par l'AWBB ou pour lesquelles ils ont reçu une invitation :

- les ½ finales de Coupe AWBB à l'ABC Waregem et au RBBC Brainois les 31 janvier et 1er février 2026;
- la finale du challenge U12 à Spa le 15 février 2026

15. Divers

Les points suivants sont abordés :

- la situation du club de Mons-Hainaut et le soutien au crowdfunding que le club pourrait envisager de lancer ;
- les finances des clubs et l'évocation d'une réforme du PF18.

La réunion se termine à **21h25** et la prochaine réunion aura lieu le **jeudi 19 février 2026 en présentiel**.

Jean-Pierre Delchef
Président

SCHERPEREEL B.

Bernard Scherpereel
Secrétaire général

Pierre Thomas
Directeur général